



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le code de l'Éducation et en particulier l'article L954-3 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 10/10/2016 relative à la procédure de recrutement des enseignants de type second degré
- Vu la délibération du conseil académique restreint du 14/03/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants contractuels de type second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission de recrutement, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi d'enseignant contractuel de type second degré, en Anglais, de la composante Sciences Humaines et Sociales (Ecole Economie) est mise en place dans le cadre de la campagne contractuels 2024 :

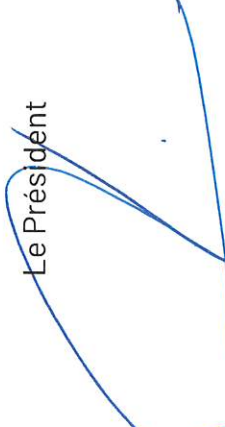
Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	AUTANT-BERNARD	Corinne	PR 1C	CNU 05 – EE GATE
Mr	CLERC	Léo	PRAG CN	Spécialité Anglais 0422 - ALL
Mme	DALLES MARECHAL	Anne	PRCE CN	Spécialité Anglais 0422 - ALL
Mme	ROCHE	Karine	PRCE CE	Spécialité Anglais 0422 - SHS
Mme	LOFFREDA	Carole	PRCE CE	Spécialité Anglais 0422 - DROIT
Mr	FORAY	Philippe	PR CE 1	CNU 70 - SHS ECP
Mr	TRACY	Leland	MCF CN	CNU 11 - ALL ECLLA
Mr	BARON	Richard	MCF HC	CNU 27 – EE GATE

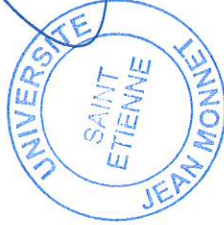
Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 22/03/2024

Le Président



Florent PIGEON



UNIVERSITE
SAINT
ETIENNE
JEAN MONNET